



BERNAY
L A V I L L E

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 Décembre 2024

Délibération n°92-2024

Rapporteur : Louis CHOAIN

Votants pour : 29

Votants contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-quatre, le onze décembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Régis ROUSSEL, Colette GENET, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE.

Pouvoirs : Guillaume WIENER à Louis CHOAIN, Pierre BIBET à Marie-Lyne VAGNER, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Julien LEFEVRE à Thierry JOSSE, Ulrich SCHLUMBERGER à Claire PITETTE, Laurence CAUSIER-LEMIRE à Pascal DIDTSCH

Absents : Hugues CANTEL, Valérie DIOT, Justine PIQUOT, Thérèse FICHET

Date de la convocation : Jeudi 06 décembre 2024

Secrétaire de séance : Mickaël PEREIRA

Objet :

DECISION MODIFICATIVE N° 2 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET N° 2 POUR LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Exposé des motifs :

Le budget primitif est voté par chapitre, la décision modificative est proposée au niveau du chapitre tel que défini par l'article D. 2311-4 du CGCT.

L'assemblée délibérante est appelée à se prononcer sur l'adoption des décisions modificatives proposées en annexe concernant le budget principal et le budget annexe service de l'eau.

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article D. 2311-4 ;
Vu la délibération n°20-2024 portant validation du budget primitif 2024 pour le budget principal et le budget annexe de l'eau
Vu la délibération n°71-2024 portant décision modificative n°1 pour le budget annexe de l'eau
Vu la délibération N°79-2024 portant décision modificative n°1 pour le budget principal
Vu les instructions budgétaires et comptable M49

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°2 pour le budget principal et pour le budget annexe de l'eau, conformément aux annexes jointes à la délibération.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 12/12/2024,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire



ANNEXE 1

Budget principal

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			Budget 2024	Décision modificative	Budget 2024
CHAPITRE 65	6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	0,00	27 437,47	27 437,47
CHAPITRE 65	6542	CREANCES ETEINTES	0,00	11 480,97	11 480,97
CHAPITRE 68	6817	DOTATIONS AUX PROVISIONS, DEPRECIATIONS ACTIFS CIRCULANTS	50 000,00	-38 918,44	11 081,56
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			50 000,00	0,00	50 000,00

Annexe 2

Budget annexe – Service de l'eau.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENTO			Budget 2024	Décision modificative	Budget 2024
CHAPITRE 65	6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	0,00	24 349,19	24 349,19
CHAPITRE 65	6542	CREANCES ETEINTES	0,00	10 645,36	10 645,36
CHAPITRE 68	6817	DOTATIONS DEPRECIATIONS ACTIFS CIRCULANTS	35 000,00	-34 994,55	5,45
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			35 000,00	0,00	35 000,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			Budget 2024	Décision modificative	Budget 2024
CHAPITRE 16	1641	Emprunts en euros	123 495,25	10,00	123 505,25
CHAPITRE 21	21531	Réseaux d'adduction d'eau potable	821 877,08	-10,00	821 867,08
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			945 372,33	0,00	945 372,33